



Mieux connaître la viticulture et l'arboriculture bio 9

Les nouveaux tarifs pour les contrats d'élevage 9

Election de Miss paysanne suisse du 19 au 20 août 9

Nathalie Delessert, bergère à Epagny 12

ESTIVAGE • Interview

Les troupeaux doivent être protégés

Plusieurs loups et un ours sont présents en Suisse cet été. REINHARD SCHNIDRIG, chef de la section Chasse, pêche et biodiversité en forêt de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) explique pourquoi la cohabitation avec ces grands prédateurs n'est possible qu'avec une protection efficace des troupeaux.

Combien de loups sont actuellement présents en Suisse?

Les analyses génétiques ont permis de repérer ces deux dernières années dix loups différents, dont trois femelles, mais nous pensons qu'ils sont deux fois plus. Au total, 30 loups différents, dont six femelles ont été génétiquement identifiés en Suisse depuis 1995.

Peut-on déjà parler de meute?

Un premier couple s'est formé au début de l'été 2010, mais après qu'un troupeau de bœufs fut attaqué sur un alpage valaisan, le mâle a été abattu. Depuis, la femelle a disparu, mais nous avons récemment découvert la présence d'une louve dans le Haut-Valais, entre la vallée de Saas et celle de Nanz. Ces mâles rôdent également, ce n'est donc qu'une question de temps avant qu'il y ait des louveteaux en Suisse si nous laissons les animaux en vie évidemment.

Les loups et meutes de loups sont-ils dangereux pour l'homme?

Non. Les loups ne sont pas particulièrement farouches mais ils sont discrets. Ils évitent en général l'homme.

Un loup au Tessin et un ours en Basse-Engadine ont dévoré des moutons et des chèvres. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet?

La centaine de moutons et de chèvres tués cette saison étaient tous dans des troupeaux insuffisamment protégés. Ces quinze dernières années ont montré qu'en protégeant efficacement les troupeaux, en particulier avec des chiens de protection, les dommages causés aux animaux de rente étaient limités. La protection des troupeaux est indispensable pour cohabiter avec les loups et les ours, nous en avons la certitude aujourd'hui.

De quelle manière la Confédération soutient-elle les éleveurs de moutons?

L'Office fédéral de l'environnement soutient autant que possible les éleveurs de moutons dans la mise en place de mesures de protection des troupeaux. Il leur donne des conseils individualisés et les aide à trouver des mesures pour adapter l'exploitation et protéger les troupeaux. Il subventionne également l'achat et l'entretien des chiens de protection. Ces derniers sont en effet les plus efficaces pour éviter les dommages causés aux animaux, particulièrement pendant les périodes d'estivage durant lesquelles les attaques sont les plus nombreuses.

Cette année, l'OFEV dispose de 850 000 francs pour ces mesures. De plus, l'Office fédéral de l'agriculture encourage, avec des incitations financières, les pâturages tournants et le gardiennage permanent du petit bétail pendant la période d'estivage. Les deux systèmes créent les conditions idéales pour mettre en place une bonne protection des troupeaux à l'aide de chiens.



Reinhard Schnidrig.

Que doit faire l'éleveur de moutons?

Dans les régions où les loups et les ours sont présents, l'éleveur doit se montrer prêt à s'adapter à la nouvelle situation et donc à coopérer au programme de protection des troupeaux d'Agridea. Les collaborateurs d'Agridea ou des services régionaux de conseil se font une idée sur place pour pouvoir juger quelles mesures seront réalisables et adéquates.

Comment s'est développé le programme de protection des troupeaux de la Confédération?

Le programme a commencé en 1999, nos conseils se basent sur plus de dix ans d'expérience. Nous sommes sans aucun doute sur la bonne voie mais n'avons pas encore atteint notre objectif. Il s'est avéré à plusieurs reprises que les mesures de protection ont été instaurées seulement une fois le problème survenu, autrement dit les loups ou les ours étaient déjà présents. Malgré toutes les explications et mises en garde, seul un petit nombre d'idéalistes fait de la protection préventive.



Les chiens de protection sont la mesure la plus efficace contre les grands prédateurs.

Même l'instauration de structures régionales de conseil solides est également lente. Nous ne réussissons que si les autorités agricoles cantonales admettent la protection des troupeaux.

Les chiens de protection sont-ils dangereux pour les promeneurs ou les autres chiens?

C'est prouvé, ils ne sont pas plus dangereux que d'autres chiens. Comme avec tous les chiens, y compris avec ceux de protection, c'est le comportement de l'homme qui est déterminant. En collaboration avec le service de prévention des accidents de l'agriculture (SPAA), l'OFEV a réalisé un nouveau panneau d'information expliquant les règles de comportement, qui est installé dès cet été. Cette mesure a été suggérée dans un avis de droit sur les chiens de protection, mandaté par l'OFEV.

En effet, dans notre nature fortement exploitée, des conflits avec les chiens de protection peuvent survenir. Pour les éviter, les chiens doivent être sélectionnés et éduqués avec le plus grand soin. Il est également important que la popula-

tion soit correctement informée, avec les panneaux d'information par exemple, afin qu'elle adopte un comportement adapté à proximité des chiens de protection. Enfin, les éleveurs de moutons aussi peuvent apporter leur contribution en installant des clôtures le long des sentiers piédestres très empruntés.

Que fait-on d'autre pour la protection des troupeaux?

L'OFEV travaille actuellement à l'élaboration d'une convention de prestations avec la nouvelle association «Chiens de protection en Suisse». Son but premier est d'assurer la qualité des chiens de protection. Nous avons besoin de chiens qui protègent bien sans générer de conflits au contact de l'homme. Sur mandat de la Confédération, l'association assure l'élevage, l'éducation et l'enregistrement des chiens de protection et empêche ainsi le manque de sélection.

L'OFEV, à l'avenir, n'apportera plus son soutien financier pour l'utilisation de chiens de protection que si les animaux répondent aux critères de qua-

lité de la Confédération en termes de protection et de sécurité publique.

Malgré l'engagement de l'OFEV, les milieux agricoles trouvent les moyens insuffisants. Comment sera assurée la protection des troupeaux à l'avenir?

Si le nombre de loups continue d'augmenter et que des meutes se forment, il est évident qu'un million de francs à peine ne suffira plus pour le programme de protection des troupeaux de l'OFEV. C'est pour cette raison que l'OFEV élabore actuellement, en collaboration avec l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), un rapport à l'attention du Conseil fédéral dans lequel sont proposées différentes solutions pour assurer durablement la protection des troupeaux en termes de droit et de finances. Cependant, il est clair aujourd'hui que l'argent de la Confédération ne suffit pas pour assurer une protection efficace. Il faut aussi que ceux qui sont concernés aient la volonté de le faire et de changer les choses.

OFEV-EF

C'est vous qui le dites ...

Les mesures de protection actuelles sont-elles suffisantes pour lutter contre les grands prédateurs?

Félix Hahn
Agridea

«Les mesures qui fonctionnent le mieux, actuellement, sont les chiens de protection et les clôtures. Les chiens peuvent causer des accidents, mais ils sont rarement graves. C'est un défi qui demande un peu de respect de la part des milieux concernés et la recherche de solutions adaptées. Les contributions de l'OFEV pour le soutien des chiens de protection sont suffisantes aujourd'hui. Bien sûr, si le nombre de grands prédateurs augmente, il faudrait également augmenter les moyens. Les clôtures sont soutenues par l'Office fédéral de l'agriculture, au même titre que le gardiennage des troupeaux. Les bergers facilitent l'intégration des chiens dans les troupeaux. Mais leur coût n'est couvert par les contributions d'estivage qu'au delà de 400 à 500 mouton. Il faudrait donc réfléchir à mieux soutenir les exploitants d'alpage avec de petits à moyens troupeaux. EF

Florian Volluz
Président de l'Association des éleveurs ovins et caprins du Valais romand

«La protection contre les prédateurs entraîne des frais disproportionnés, demande de doubler ou tripler le personnel. Les chiens sont une aide, mais ils font peur et posent problème avec les nombreux touristes et aux abords des villages. Avec le climat difficile de cet été, dans le brouillard il n'est pas toujours possible d'avoir un œil sur toutes les bêtes. Et les troupeaux paniqués par le loup dérochent parfois. Il faudra voir l'avenir. Actuellement il n'y a pas trop de loups, nous appliquons les mesures de protection au coup par coup. Par contre les mesures ne fonctionnent plus si le loup se sédentarise. Nous avons toujours dit qu'il est très difficile de garder des moutons en présence de loups sédentarisés. On peut faire de l'élevage dans ces conditions en acceptant un certain pourcentage de pertes et un système d'indemnités, mais ce n'est pas ce que nous voulons. EF

Jean-Pierre Vittori
Coordination nationale de la protection des troupeaux, antenne francophone

«Les chiens de protection fonctionnent bien et vont prendre de l'importance. Pour assurer une bonne cohabitation avec les promeneurs, un film a été réalisé pour expliquer l'attitude à adopter face aux chiens. L'éleveur qui prend un chien doit être convaincu. Lors de la formation du chien, jusqu'à deux ans, on ne compte pas ses heures. L'aspect financier est également important: un chien formé coûte entre 2000 et 2500 francs. L'éleveur touche une subvention de 500 francs pour l'achat, puis un forfait annuel de 500 francs pour l'entretien. L'attitude des éleveurs est variable, mais de plus en plus on commence à anticiper le retour du loup. Dans le canton de Vaud, 80% des alpages sont gardés par des chiens, et sur Fribourg cela commence à se mettre en route. En Valais, c'est un peu différent: parfois pour les éleveurs, prendre un chien, c'est accepter le loup. EF

Repères ...

10 loups, dont trois louves, identifiés en Suisse depuis l'été 2009 grâce aux analyses génétiques, dans les cantons du Valais, du Tessin, des Grisons, de Vaud, de Berne, de Fribourg ainsi qu'en Suisse centrale.

12 autorisations de tir ont été octroyées, et sept loups abattus depuis 2000.

90 moutons et chèvres environ tués par le loup en Suisse en 2010.

100 moutons et chèvres ont été la proie de loups depuis le début de l'année 2011, tous étaient dans des troupeaux dont la protection était insuffisante.

500 francs par année sont octroyés par l'OFEV pour l'entretien d'un chien de protection.

2000 à 2500 francs pour former un chien de protection, opérationnel à l'âge de 2 ans.

30 000 à 100 000 francs dépensés chaque année par la Confédération pour l'indemnisation des moutons et des chèvres tués.

150 000 francs disponibles en 2011 pour les analyses génétiques des espèces protégées.

850 000 francs disponibles en 2011 pour les mesures de protection des troupeaux. EF